

- 7 JAN. 2016

ANNULE et REMPLACE le COMPTE-RENDU DATE du 14 DECEMBRE 2015

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
 de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 3 DECEMBRE 2015**

L'assemblée communale s'est réunie publiquement le jeudi 3 décembre 2015, à 19 H 00, salon d'honneur de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Tous les membres du Conseil municipal étaient présents à l'exception de Mme MARTINANT (pouvoir à M. ATHAYNE).

I – Propos liminaires

M. le Maire accueille l'assemblée, excuse une conseillère ainsi que M. le Trésorier.

Il précise que ce ne sera pas la dernière séance de l'année puisque le Conseil sera à nouveau réuni le 17 décembre prochain.

II – Élection du secrétaire et du secrétaire-adjoint

Mme DIAT et Mme GIANNINA sont respectivement élues à ces fonctions à l'unanimité.

III – Compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu et approuvé par tous les membres présents qui avaient pris part à la réunion du 24 septembre 2015.

IV – Décisions prises par délégation

Quatre mesures ont été prises sous cette forme depuis la séance du 24 septembre 2015. Il s'agit de :

- ★ Contrat d'assurance responsabilité civile : avenant n°1,
- ★ Menuiseries extérieures de la sacristie : attribution du marché,
- ★ Marché de travaux ; réhabilitation de la salle des fêtes Max FAVALELLI : avenant n°1 au lot n° 8 « plâtrerie-peinture »
- ★ Assurance statutaire : avenant n° 1 au contrat.

V – Ordre du jour complémentaire

Depuis le 19 novembre 2015, date d'envoi des convocations à la présente séance, six dossiers ont été instruits par la mairie et semblent pouvoir être soumis à délibération sans attendre la tenue d'une autre réunion plénière, il s'agit de :

FINANCES

- Subventions accordées par la Ville : complément n°3,
- Allocations accordées par la Ville : complément n° 3,
- Maintenance des installations téléphoniques Restaurant municipal – Hôtel-de-Ville – Centre technique municipal.

ENVIRONNEMENT

- Modification du périmètre du site NATURA 2000 ZSC «Val d'Allier Sud ».

ENSEIGNEMENT

-Projet séjour découverte « La BOURBOULE » ULIS Collège Antoine de SAINT-EXUPERY.

VI – Installation d’un nouveau Conseiller municipal

Le Conseil municipal, suite à la démission, en date du 13 octobre 2015 prend acte de l’installation en tant que nouveau membre de l’assemblée de M. Bruno ALBERT.

VII – Composition et organisation des commissions municipales – Modification n° 3

Suite à la démission de Mme LABORDE, le Conseil municipal, à l’unanimité, procède au remplacement de l’ancien conseiller municipal de la manière suivante :

Commission Vie associative :

M. COURTADON est remplacé par M. ALBERT,

Commission Action sociale :

Mme LABORDE est remplacée par M. COURTADON.

VIII – Election des délégués au Conseil d’administration du CCAS : modification n° 1

Suite à la démission de Mme LABORDE, le Conseil municipal procède à son remplacement au sein du Conseil d’administration du CCAS, et à l’unanimité, par M. Pierre COURTADON.

IX – Contrat de concession SPL277 : approbation du projet

M. le Maire prend la parole et précise qu’au cours de l’année 2016, la commune deviendra propriétaire de l’emprise de l’ancien DA 277, y compris les cités de l’Air Rue des BREMONTs et la maison de l’ancien colonel. La commune ne disposant pas de la compétence économique, une SPL avec participation à part égale de la commune et de la communauté de communes a été créée.

La SPL pourra jouir de l’emprise de l’ancien DA 277 pour assurer son développement sans transfert de propriété.

L’objectif du contrat de concession qui sera signé sera le développement de la zone sans que celui-ci n’ait une incidence financière sur la commune. Il ne devra générer aucune charge. Ainsi, la commune ne versera pas de redevance à la SPL et se verra reverser une participation égale aux remboursements des taxes foncières et assurances à la charge de la Ville.

La SPL assure la gestion courante comme par exemple l’établissement des baux de l’ancien DA.

M. LITAUDON précise que le contrat de revitalisation n’est pas encore signé et que le phasage prévisionnel n’est pas encore validé. Il est prévu un subventionnement à hauteur de 5 500 000 € pour une enveloppe d’investissement de 17 000 000 € accompagné de cofinancement de la Région, du Département, du Pays de VICHY ainsi que de l’Europe.

La mise à niveau du site se fera en fonction de la location de l’emprise et des finances de la SPL277.

M. COURTADON intervient et demande si la taxe professionnelle (CFE) sera perçue par la communauté de communes. M. LITAUDON lui répond par l’affirmative.

La SPL aura pour recettes les loyers perçus ainsi que les subventions. Elle aura les charges suivantes : taxes foncières, maintenance assurances, mise à niveau du site et gardiennage.

Les effectifs seront limités : une chargée de mission payée par l’Etat y compris les frais pour une durée de 4 ans (enveloppe de 500 000 €), une assistante : agent mis à disposition par la communauté de communes, un agent technique qui sera recruté parmi les anciens agents du DA 277 et qui connaît parfaitement le site et assurera les travaux de maintenance.

Il n’y aura pas de recrutement complémentaire, les contrats existants pour la maintenance ne seront pas reconduits à l’identique.

A compter du 1^{er} janvier, la SPL prendra en charge la sécurisation du site et ajustera la sécurité aux besoins avec des zones plus sécurisées et une surveillance 24 H / 24.

M. LITAUDON indique que les administrateurs de la SPL sont au courant des avancées dans le domaine, ils restent à disposition des élus pour tout renseignement.

Ainsi, sur proposition du Maire, et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le projet de contrat de concession et autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires.

X – Communauté de communes VARENNES-FORTERRE : rapport du Président (2014)

Le Conseil prend acte de ce document et de ses annexes financières (CA). Les activités présentées se répartissent en 9 groupes principaux :

- Intercommunalité,
- Développement économique,
- Aménagement de l'espace communautaire,
- Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Politique du logement et du cadre de vie,
- Sports et loisirs,
- Tourisme,
- Petite enfance,
- Finances.

XI – Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) : avis du Conseil municipal

Le 16 octobre dernier, le Préfet de l'Allier a notifié aux communes du département le projet de schéma départemental de coopération intercommunale ; les conseils municipaux ayant deux mois pour se prononcer sur ce projet. Le Préfet, dans ce document, propose un rapprochement entre LAPALISSE et la Communauté de communes VARENNES-FORTERRE pour un équivalent habitant de 18 291.

M. LITAUDON indique qu'il a, à la suite de cette notification rencontré le président de la Communauté de communes du pays de LAPALISSE qui souhaite plutôt s'orienter vers la Communauté d'agglomération de VICHY. Dans le cadre d'un rapprochement avec LAPALISSE se posera le problème des compétences.

Quelques jours avant la parution du projet de schéma de coopération, les communautés de communes de St POURÇAIN et de VARENNES ont envoyé un courrier conjoint au Préfet indiquant qu'il n'était pas possible d'ignorer un bassin de vie mais également la réunification des 2 anciens cantons.

M. le Maire souhaite faire un point sur les tractations en cours.

Il indique que la Communauté de communes SIOULE COLETTE et BOUBLE ne semble pas intéressée par un rapprochement avec la Communauté du PAYS St POURCINOIS, qu'un projet LAPALISSE, DOMPIERRE, VARENNES, Le DONJON pourrait être une alternative à la centralisation de l'Allier sur 3 agglomérations avec une réelle complémentarité économique et touristique même si M. de CHABANNES privilégie un rapprochement vers VICHY.

M. COULON est toujours favorable à un rapprochement de VARENNES et St POURÇAIN et même si la loi permet à certaines Communautés de communes de ne pas se regrouper, ceci n'apparaît pas être une bonne idée.

Le Conseil est amené à refuser le schéma proposé par M. le Préfet tout en continuant de travailler sur le rapprochement avec d'autres intercommunalités.

M. COURTADON prend la parole, les mariages entre communautés de commune sont difficiles mais il ne se fait pas d'illusion sur un futur proche qui sera axé sur seulement 3 pôles dans l'Allier et il est certain que DOMPIERRE se rapprochera un jour ou l'autre de MOULINS.

M. COURTADON est surpris des propositions de M. le Préfet et il est ridicule de proposer VARENNES et LAPALISSE. Sur la proposition St POURÇAIN, COLETTE SIOULE et BOUBLE / GANNAT et VARENNES-sur-ALLIER, certaines communautés de communes sont encore réticentes et il semble même que M. COULON n'a pas l'unanimité sur le territoire Saint-Pourcinois.

A l'heure actuelle, aucun objectif commun n'a été fixé.

M. COURTADON confirme que le schéma ne convient pas et qu'il faut continuer à travailler sur d'autres rassemblements.

M. MERCIER indique ne pas comprendre que le Préfet n'ait pas à l'esprit qu'il y a de réels points communs

entre la Communauté de communes VARENNES-FORTERRE et la Communauté de communes PAYS St Pourcinois.

A noter que des difficultés dans la gouvernance de la nouvelle structure est à craindre et que la CDC devra valider le projet à la majorité des 2/3 avec un calendrier très soutenu.

A l'unanimité, le Conseil municipal répond défavorablement au scénario de regroupement proposé par M. le Préfet et demande que d'autres possibilités de regroupements puissent être étudiées.

XII – Mutualisation : approbation du schéma de mutualisation intercommunales

La loi de 2010 impose la rédaction d'un schéma de mutualisation intercommunale, compte tenu des futures évolutions de périmètre des communautés de communes ; la Communauté de communes VARENNES-FORTERRE a prévu un schéma à minima qui intègre les achats groupés, les échanges de moyens mais pas les mutualisations des personnels.

Mme BELOT précise que même s'il y a des regroupements, certaines choses resteront d'actualité comme par exemple les groupements d'achats.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation intercommunale

XIII – Budget principal pour 2015 : DM n° 3

Sur proposition de Mme PERICHON, maire-adjoint délégué aux finances et à l'administration générale, et à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe minoritaire), le Conseil approuve la troisième décision modificative du budget principal de la commune pour l'année 2015.

Cette modification consiste essentiellement en des modifications techniques sans changement pour l'économie générale du budget. Il s'agit de transferts de crédits pour immobilisation de certains investissements initialement prévus en fonctionnement.

M. COURTADON intervient et demande quelques renseignements concernant les aménagements de talus, et notamment s'ils sont bien réalisés uniquement sur le domaine public.

M. le Maire lui répond par l'affirmative, que les services techniques ont vérifié que ce n'était pas le domaine privé à quelques centimètres près

Ces travaux visent à éviter les descentes de terres. C'est une coïncidence qu'ils soient effectués devant les propriétés d'élus de la majorité.

M. COURTADON précise que ce sont des sujets sensibles quel que soit le bord politique et que l'on ne peut empêcher les gens d'interpréter les choses.

M. le Maire indique que les travaux se poursuivront l'année prochaine devant la propriété d'un nouvel élu de la minorité.

XIV – Budget annexe de l'assainissement : DM n° 2

Sur proposition de Mme PERICHON, maire-adjoint délégué aux finances et à l'unanimité le Conseil approuve la 2^{ème} décision modificative du budget assainissement consistant en une régularisation de trop perçu sur exercice antérieur.

XV – Budget principal 2015 : imputation à la section d'investissement de certaines dépenses

Sur proposition de Mme PERICHON, maire-adjoint délégué aux finances et à l'unanimité, le Conseil use de la faculté que lui donne l'instruction du 3 avril 2002 dans le but d'accroître pour la Ville le produit du FCTVA et de permettre l'immobilisation des biens à l'inventaire.

XVI – Budget principal, travaux 2015 effectués en régie

Sur proposition de Mme PERICHON, maire-adjoint délégué aux finances et à l'unanimité, le Conseil arrête le

montant des travaux en régie de l'année 2015 à la somme de 283 471,72 € (à la date du 3 décembre). 156 199,02 € de fournitures et 127 272,70 € de main d'œuvre et la ventilation entre ces différents comptes d'immobilisation de la section d'investissement.

XVII – Refacturation des prestations au CCAS : convention

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil autorise M. le Maire à signer une convention avec le CCAS en vue de refacturer des prestations (vin d'honneur, café...) sollicitées par le CCAS.

XVIII – Refacturation des prestations auprès du service liquidateur du D.A. 277

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve les tarifs applicables à la refacturation de prestations auprès de l'organe liquidateur du D.A. 277. Il est précisé aux élus que certaines prestations peuvent paraître chères mais elles tiennent compte du coût de la main d'œuvre. En effet, ces prestations ne devant générer aucun coût pour la collectivité.

XIX – Créances irrécouvrables : inscriptions au budget 2015

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil porte au compte « Créances admises en non-valeur », la somme de 344,03 € et au compte « Créances éteintes » la somme de 360,33 € correspondant à des dettes de restaurant scolaire et d'accueil de loisirs qu'à l'heure actuelle le Centre des finances publiques n'a pas réussi à recouvrer.

XX – Marché public : fournitures de produits alimentaires au Restaurant municipal année 2016

M. le Maire reporte la question à la séance du 17 décembre prochain.

XXI – Classement de la voirie communale du PR 34 + 250 au PR 35 + 561

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve le classement de l'ancienne Route de St Pourçain dans la voirie communale sur une longueur de 1 300 m.

Est ensuite évoquée la question des aménagements de l'ancienne Route de CRECHY qui est toujours en cours de négociation avec le Conseil départemental. Il est possible que l'on attende la mise en service de la déviation afin d'estimer la fréquentation de l'itinéraire et d'envisager les travaux adéquats.

XXII – Convention pour l'exploitation et la gestion du schéma départemental des vélos routes et voies vertes

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la signature d'une convention avec le département pour l'exploitation et la gestion des itinéraires du schéma départemental des vélos routes et voies vertes. Itinéraire LUSIGNY – LAPALISSE.

XXIII – Modification n° 1 du PLU : approbation

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la modification n° 1 du PLU de la commune de VARENNES-sur-ALLIER portant sur le zonage de l'emprise du DA 277.

XXIV – Liste des emplois permanents et temporaires : modification n° 2015/02

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la modification au tableau des emplois de la Ville qui consiste en la pérennisation d'un emploi d'avenir sur l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire.

XXV – Demande de subventions auprès de l'Etat et du Conseil départemental : Stade de Beaupuy et Parc locatif

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil municipal sollicite l'Etat et le Conseil départemental pour l'obtention de subvention au taux maximum possible dans le cadre de deux projets à l'étude : réalisation de nouveaux vestiaires au Stade de Beaupuy et rénovation du Parc locatif communal (suite à l'acquisition à l'euro symbolique des anciennes Cités de l'Air).

XXVI – Subventions accordées par la Ville : complément n° 3

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil complète l'état des subventions votées en accordant deux subventions de démarrage à deux nouvelles associations varennoises.

XXVII – Allocations accordées par la Ville : complément n°3

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil complète l'état des allocations votées en accordant une allocation de 110,71 € équivalent au montant de la location de la salle de Tennis de table loué par le club de PARAY-sous-BRIAILLES qui a réalisé des animations à destination des enfants varennois et dont le périmètre pourrait prochainement évoluer.

XXVIII – Maintenance des installations téléphoniques (Restaurant municipal – Hôtel-de-Ville – Centre technique municipal)

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil accepte la signature d'un contrat de maintenance des installations téléphoniques prenant en compte la nouvelle configuration et l'ajout d'un autocommutateur permettant les appels entre services et évitant leur facturation. La maintenance est assurée pour les bâtiments suivants : Restaurant municipal, Hôtel-de-Ville et Centre technique municipal pour un montant de 1 180 € HT.

Le contrat est confié à la Société NETTEL.

XXIX – Modification du périmètre du site NATURA 2000 Zsc « Val d'Allier Sud » : avis

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil municipal donne un avis favorable au projet de modification du périmètre du site NATURA 2000 ZSC « Val d'Allier Sud » suivant le dossier d'octobre 2015 portant le périmètre sur la commune de 263,50 ha à 284,69 ha.

L'essentiel des modifications consiste en un ajustement des zones sur les parcelles cadastrales et la prise en considération des mesures compensatoires dans le cadre de la déviation de VARENNES-sur-ALLIER.

XXX – Projet séjour découverte « La BOURBOULE » : ULIS du Collège Antoine de SAINT-EXUPERY

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil octroie une subvention exceptionnelle de 31,50 € au Collège Antoine de SAINT-EXUPERY permettant le financement d'une partie du séjour découverte à destination des élèves d'ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire).

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 H 20.

Le Secrétaire de séance,



Dominique DIAT



Le Maire,

Roger LITAUDON

Transmission par courrier :

1 ex. par école communale pour l'information des personnels,
Sous-Préfecture (1 ex.),

M. le Responsable du Centre des finances publiques,

Transmission par messagerie électronique :

Les membres de la majorité municipale

Communauté de communes VARNES-FORTERRE,

Mme GOUBY, responsable des services de la Comptabilité et du Personnel

Mme SIMON, service du personnel,

Médiathèque municipale,

Grégory DAVAUD (Site Internet de la collectivité),

Mme la correspondante de LA MONTAGNE.

Par courrier et par messagerie : M. COURTADON, Mme BELOT, M. CONSTANT et M. ALBERT,

Autres : Classements (3 ex.), Affichages (A5) : Hôtel-de-Ville, Restaurant municipal, Centre technique

